

COMMUNE DE LARRA

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 02/04/2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 11 mars 2024. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement**a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 2 315 329 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 61% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 848 188,39 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (1 101 779 € en 2023)
- Les dotations versées par l'État (449 721,51 € en 2023)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (276 000 € en 2023)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES

DEPENSES									
Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 117 612,88	0,00	0,00	1 864 188,39	1 864 188,39	0,00	1 864 188,39	1 864 188,39
011	Charges à caractère général (3)	472 720,00	0,00	0,00	493 675,00	493 675,00	0,00	493 675,00	493 675,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	992 700,00	0,00		1 034 425,75	1 034 425,75		1 034 425,75	1 034 425,75
014	Atténuations de produits	3 000,00	0,00		5 486,74	5 486,74		5 486,74	5 486,74
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante (sauf 0505) (3)	121 513,83	0,00	0,00	126 805,48	126 805,48	0,00	126 805,48	126 805,48
0508	Frais fonctionnement des groupes délégués	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 590 233,83	0,00	0,00	1 660 392,97	1 660 392,97	0,00	1 660 392,97	1 660 392,97
06	Charges financières	26 000,00	0,00		21 500,00	21 500,00		21 500,00	21 500,00
07	Charges spécifiques (3)	3 684,83	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
08	Dotations aux provisions dépréciations (semi-budgétaires) (3)	22 500,00			8 822,54	8 822,54		8 822,54	8 822,54
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		52 184,83	0,00	0,00	31 322,54	31 322,54		31 322,54	31 322,54
Total des dépenses réelles		1 642 418,66	0,00	0,00	1 691 715,51	1 691 715,51	0,00	1 691 715,51	1 691 715,51
023	Virement à la section d'investissement	432 891,58			120 007,28	120 007,28		120 007,28	120 007,28
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	42 302,64			52 465,60	52 465,60		52 465,60	52 465,60
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		475 194,22			172 472,88	172 472,88		172 472,88	172 472,88
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 864 188,39

RECETTES

RECETTES						
Chap	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 756 313,00	0,00	1 885 100,83	1 885 100,83	1 885 100,83
013	Atténuations de charges (2)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	206 900,00	0,00	276 600,00	276 600,00	276 600,00
73	Impôts et taxes (sauf 7311)	139 000,00	0,00	145 376,32	145 376,32	145 376,32
731	Fiscalité locale	626 052,00	0,00	956 403,00	956 403,00	956 403,00
74	Dotations et participations (2)	443 361,00	0,00	449 721,51	449 721,51	449 721,51
75	Autres produits de gestion courante (2)	16 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 756 313,00	0,00	1 885 100,83	1 885 100,83	1 885 100,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 756 313,00	0,00	1 885 100,83	1 885 100,83	1 885 100,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						430 228,75
Total des recettes de fonctionnement cumulées						2 315 329,58

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- concernant les ménages
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,23%
 - Taxe foncière sur le bâti : 43,3 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 73,67 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 998 153,50€

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 421 547

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	0,00		II			III = I + II
TOTAL		3 957 955,51	1 460 219,04	0,00	951 283,70	951 283,70	0,00	951 283,70	2 411 502,74
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	101 730,56	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	35 500,00	0,00	0,00	33 650,71	33 650,71	0,00	33 650,71	33 650,71
21	Immobilisations corporelles	237 361,53	41 083,32	0,00	101 647,58	101 847,58	0,00	101 547,58	142 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 596 159,82	1 419 135,72	0,00	274 785,41	274 785,41	0,00	274 735,41	1 563 221,13
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 973 792,51	1 460 219,04	0,00	420 283,70	420 283,70	0,00	420 283,70	1 880 502,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1628 non budgétaire)	51 763,00	0,00		531 000,00	531 000,00		531 000,00	531 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		84 163,00	0,00	0,00	531 000,00	531 000,00	0,00	531 000,00	531 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 057 955,51	1 460 219,04	0,00	951 283,70	951 283,70	0,00	951 283,70	2 411 502,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									465 551,60
Total des dépenses d'investissement cumulées									2 877 054,34

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 723 071,04	1 234 097,90		951 283,70	2 185 381,60
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 312 411,82	1 234 097,90	0,00	0,00	1 234 097,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1652 non budgétaire)	0,00	0,00	548 465,00	548 465,00	548 465,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 312 411,82	1 234 097,90	548 465,00	548 465,00	1 782 562,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1022)	217 000,00	0,00	230 345,82	230 345,82	230 345,82
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	719 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		935 465,00	0,00	230 345,82	230 345,82	230 345,82
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 247 876,82	1 234 097,90	778 810,82	778 810,82	2 012 908,72
021	Virement de la section de fonctionnement	432 991,58		120 007,28	120 007,28	120 007,28
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	42 302,64		52 465,60	52 465,60	52 465,60
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		475 194,22		172 472,88	172 472,88	172 472,88
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						691 672,74
Total des recettes d'investissement cumulées						2 877 054,34

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants : (à préciser)

- Projets en cours (travaux achevés courant 2024)
 - Café restaurant multiservices
 - Réseau de chaleur
 - Centre de loisirs

d) Les subventions d'investissements : la commune sollicite systématiquement auprès de ses partenaires institutionnels traditionnels, à savoir

- de l'État :
- de la Région :
- du Département :

L'objectif recherché est un taux de financements par les partenaires de 60% minimum.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Tableau de synthèse

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		951 283.70	1 642 956.44
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 460 219.04	1 234 097.90
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 465 551.60	(si solde positif) 0.00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 877 054.34	2 877 054.34
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		1 848 188.39	1 885 100.83
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0.00	(si excédent) 430 228.75
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 848 188.39	2 315 329.58
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		4 725 242.73	5 192 383.92

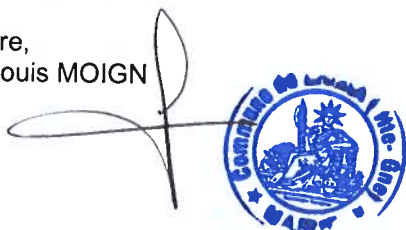
b) Principaux ratios

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	778.68
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	875.98
3	Dépenses d'équipement brut / population	858.20
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	183.19
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	61.73 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	117.06 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	97.97 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	11.11 %

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Larra le 03/04/2024

Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 031-213105927-20240403-202446-DE

